



ASSURANCE SOLIDAIRE

Association "les Térébinthes"





ASSURANCE SOLIDAIRE

Services énormes aux Térébinthes par le biais des petites et fixes cotisations mensuelles individuelles.

D'un commun accord, le Réseau prélèvera directement sur les revenus, le montant convenu pour soulager, encourager, secourir, aider et soutenir les Térébinthes dans leurs besoins.

Constitution du Fonds d'Entraide

Dépôt mensuel :

Les cotisations mensuels sont obligatoires et s'appliquent à tous les Térébinthes. Soit 5.000 F de cotisation mensuelle prélevée sur les revenus par Térébinthe, le fonds sera de $5460 * 5000 \text{ F}$ soit 27.300.000 F le 1^{er} mois. Le fonds annuel sera de 327.600.000 Francs.

Tableau des services

	Besoins des 5461 Térébinthe					
Motivations	Mariages	Naissance	Décès	Maladie	Accident grave	Incendie
Montant alloué	1 000 000	100 000	Membre : 1 000 000 Enfant : 200 000 Conjoint : 500 000	Maladie / Invalidité : 2 000 000	1 000 000	3 000 000
Modalité: conditions	Preuves et / ou témoignages + sanctions Virement ou chèques au Bénéficiaires + soutien moral par une Equipe de Visitation ou d'Accompagnement					
Bénéficiaires	Les Térébinthes vivant en Côte d'Ivoire, La diaspora : revenus au pays, seront pris en compte					